

3D SOLUTION ALU PRO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social :

113 Lotissement Moucayas 1

97351 Matoury

RCS CAYENNE : 93992017900016

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit mai,

Les associés de la société 3D SOLUTION ALU PRO se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation régulière.

Sont présents :

Madame PAUL Andrise

Née le 26 novembre 1991 à Grande Savane (Haïti)

Demeurant au 113 Lotissement Moucayas 1, 97351 Matoury,

Associée.

Monsieur PETIT-HOMME Richardson

Né le 25 mars 1994 à Port-au-Prince (Haïti)

Demeurant au 3 Allée de l'université Appt B B2, 97300 Cayenne,

Associé.

Les associés représentant la totalité des actions composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame PAUL Andrise est désignée Présidente de séance.

Monsieur PETIT-HOMME Richardson est désigné secrétaire de séance.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Transformation de la société unipersonnelle en société pluripersonnelle ;
- Cession d'actions ;
- Modification de la répartition du capital social ;
- Nomination de Madame PAUL Andrise en qualité de Présidente ;
- Transfert du siège social ;
- Modification de l'objet social ;
- Mise à jour corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Transformation de la société unipersonnelle en société pluripersonnelle

L'assemblée générale prend acte de l'entrée de Madame PAUL Andrise au capital social de la société.

La société auparavant constituée sous forme de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) devient une Société par Actions Simplifiée (SAS).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Cession d'actions

L'assemblée générale prend acte de la cession par Monsieur PETIT-HOMME Richardson de 425 actions au profit de Madame PAUL Andrise.

La cession est agréée dans toutes ses dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Nouvelle répartition du capital social

L'assemblée générale constate que le capital social de la société, fixé à la somme de 500 euros divisé en 500 actions de 1 euro chacune, est désormais réparti comme suit :

Associés	Nombre d'actions	Pourcentage
Madame PAUL Andrise	425	85 %
Monsieur PETIT-HOMME Richardson	75	15 %
TOTAL	500	100 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Nomination de la Présidente

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Présidente de la société pour une durée illimitée :

Madame PAUL Andrise

Née le 26 novembre 1991 à Grande Savane (Haïti)

Demeurant au 113 Lotissement Moucayas 1, 97351 Matoury.

Madame PAUL Andrise déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et affirme n'être frappée d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

En conséquence, Monsieur PETIT-HOMME Richardson cesse ses fonctions de Président à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Transfert du siège social

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de :

3 Allée de l'université Princeton Résidence Tiwara APPT B26, 97300 Cayenne

à l'adresse suivante :

113 Lotissement Moucayas 1

97351 Matoury

à compter du 28 mai 2026.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

Modification de l'objet social

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin qu'il soit désormais rédigé comme suit :

« Le montage et la réparation de menuiseries aluminium extérieures et intérieures tels que volets roulants, baies vitrées, portes, fenêtres et garde-corps ; tous travaux de pose, entretien, rénovation et maintenance de menuiserie aluminium ; et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement. »

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Mise à jour des statuts

L'assemblée générale décide d'adopter les statuts rectifiés mis à jour afin de tenir compte des décisions prises ce jour.

Les nouveaux statuts annulent et remplacent les précédents statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'effectuer toutes formalités légales, administratives et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Matoury,
Le 28 mai 2026

En deux exemplaires originaux.

La Présidente de séance

PAUL Andrise

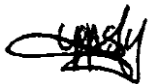
Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul Andrise', written in a cursive style.

Le secrétaire de séance

PETIT-HOMME Richardson

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Petit-Homme Richardson', written in a cursive style.